

TITRE I.

DÉVELOPPEMENS
DU BUDGET DES DÉPENSES
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1838.

NUMEROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles	
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Intérêts de la Dette.</i>		
1		Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire.
2	1	— de l'emprunt belge de fr. 100,800,000, autorisé par la loi du 16 décembre 1831. (a. fr. 5,640,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cette emprunt. (a 1,008,000 »
3		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriéré pour les exercices clôturés
4	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr., autorisé par la loi du 18 juin 1836, à payer pendant l'exercice 1838. (b fr. 1,200,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. (b 300,000 »
5		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. (c.
6		Intérêts et frais présumés de la dette flottante
7		— de la dette viagère.
8		— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée
9		— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835
CHAPITRE II.		
<i>Rémunérations.</i>		
1	1	Pensions ecclésiastiques fr. 720,000 »
	2	— civiles 590,000 »
	3	— civiques 240,000 »
1	4	— militaires 1,550,000 »
	5	— de l'Ordre Léopold 30,000 »
	6	Arriérés des pensions de toute nature pour les exercices clôturés 10,000 »
2		Traitemens d'attente, traitemens ou pensions supplémentaires et secours annuels
3		Subvention à la caisse de retraite.
4		Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande
A REPORTER. fr.		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1838.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1837.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1838.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1838.	en moins AU BUDGET de 1838.		
611,804 17	»	611,804 17	611,804 17	»	»		
6,048,000 »	»	6,048,000 »	6,048,000 »	»	»		a) Voir la situation de l'emprunt et de l'amortissement (État de développement n° 1).
128,000 »	»	128,000 »	130,000 »	»	2,000 »		b) Voir la situation de l'emprunt et de l'amortissement (État de développement n° 2).
1,500,000 »	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»		c) D'après les calculs établis la somme de fr. 6,000 sera nécessaire pour pourvoir aux frais pendant l'exercice 1838.
6,000 »	»	6,000 »	5,000 »	1,000 »	»		d) Cet article présente une augmentation de fr. 400,000 pour intérêts de bons du trésor, attendu qu'il devra être créé pour dix millions de plus de ce papier, pour la continuation des travaux du chemin de fer.
800,000 »	»	d) 800,000 »	400,000 »	400,000 »	»		e) Le diminut. provient de décès connus.
»	7,300 »	7,300 »	7,500 »	»	e) 200 »		
»	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»	»		
230,705 89	»	230,705 89	230,705 89	»	»		
3,130,000 »	10,000 »	f) 3,140,000 »	3,160,000 »	»	20,000 »		f) Dans ces f. 3,160,000 sont comprises 5 pensions dues à des veuves dont les maris sont décédés depuis 1830, en leur laissant des droits au fonds des veuves et des orphelins, des fonctionnaires et employés des administrations générales demeuré en Hollande, et qui avait été institué en suite d'un arrêté royal du 18 janvier 1814.
»	123,177 74	g) 123,177 74	50,000 »	73,177 74	»		g) Dans l'allocation demandée est compris le montant de ce qui reste à payer aux ayant droit en vertu de titres présentés par eux.
200,000 »	»	200,000 »	200,000 (i)	»	»		h) Pour 1837, le crédit supplément. a été porté à fr. 270,000, par la loi du 27 mai 1837.
»	270,000 »	h) 270,000 (i)	»	»	»		i) Voir l'état à l'appui n° 3.
12,654,600 06	435,477 74	13,090,077 80	12,638,100 06	474,177 74	22,200 »		

NUMEROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	
		REPORTS. fr.
		CHAPITRE III.
		<i>Fonds de dépôts.</i>
1	»	Intérêts des cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande
2	»	— des cautionnemens des comptables belges, inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam
3	»	Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissemens de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés
4	»	Intérêts des cautionnemens versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, accises, etc.
5	»	— des consignations faites au Gouvernement belge
6	»	— et remboursemens de consignations dont les fonds sont en Hollande
		<i>Article qui ne figure plus au Budget de 1838.</i>
		Arriéré des intérêts des cautionnemens des comptables belges, inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1837.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALOUÉS POUR 1838.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1838.	en moins AU BUDGET de 1838.		
12,654,600 06	435,477 74	13,090,077 80	12,638,100 06	474,177 74	22,200 »		
160,000 »	»	160,000 »	160,000 »	»	»		
13,000 »	»	13,000 »	13,000 »	»	»		
»	100,000 »	100,000 »	100,000 »	»	»		
140,000 »	»	a) 140,000 »	110,000 »	b) 30,000 »	»		a) Voir l'Etat de dé- veloppement n° 4.
50,000 »	»	c) 50,000 »	»	b) 50,000 »	»		b) Ces augmentations ne sont que fictives, attendu que pareille somme sera portée au budget des Voies et Moyens à l'article : Produits de l'emploi des fonds de cautionne- ments et consignations.
»	50,000 »	c) 50,000 »	50,000 »	»	»		c) Voir les états de si- tuation ci-annexés sous les n°s 5 et 6.
»	»	»	14,500 »	»	14,500 »		
13,017,600 06	585,477 74	13,603,077 80	13,085,000 06	554,177 74	36,700 »		
				En plus. 517,477 74			

6

ÉTAT N° 1.

Situation de l'Emprunt de 100,800,000 Francs,

AU 15 JUILLET 1837.

Capital primitif de l'emprunt	fr.	100,800,000	»
Dont il a été amorti :			
1° Avec jouissance du 1 ^{er} novemb. 1836 et jouissances antér., fr. 5,791,968	}	6,441,080	»
2° Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1837			
Restant du capital de l'emprunt.	fr.	94,358,920	»
La force de l'amortissement sera donc, à partir du 1 ^{er} novembre 1837 :			
1° Du montant de la dotation annuelle, soit.	fr.	1,008,000	»
2° Du montant des intérêts des obligations amorties		322,054	»
Ensemble.	fr.	1,330,054	»

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1837.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	fr.	504,000	»	}	648,799	20
Intérêts du semestre au 1 ^{er} mai 1837 des obligations amorties : $2\frac{1}{2}$ p. % de fr. 5,791,968		144,799	20			
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt		504,000	»	}	648,799	20 (*)
Intérêts du semestre au 1 ^{er} novembre 1837 des obligations amorties : $2\frac{1}{2}$ p. % de fr. 5,791,968		144,799	20			
Total.	fr.	1,297,598	40			
Sur cette somme il a été employé pour solde du remboursement des obligations sorties au tirage au sort du 3 mai 1836		750	96	}	649,862	96
La somme destinée au remboursement des obligations sorties au tirage au sort du 10 mai 1837, pour être remboursées le 1 ^{er} novembre 1837, est de		649,112	»			
Reste à appliquer à l'amortissement de l'exercice 1837	fr.	647,735	44			

*) Dans le cas où le cours de l'emprunt permettrait d'effectuer, avant le 1^{er} novembre 1837, un rachat d'obligations à la Bourse pour l'amortissement, cette somme de fr. 648,799 20 c^s serait majorée du montant d'un semestre d'intérêt des obligations rachetées.

ÉTAT N° 2.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1837.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	}	150,000 »
Intérêts du semestre au 1 ^{er} janvier 1837 des obligations amorties.	<i>Néant.</i>		
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	150,000	}	156,600 »
Intérêts du semestre au 1 ^{er} juillet 1837 des obligations amorties :			
2 p. % de fr. 330,000	6,600		
TOTAL fr.			<u>306,600 »</u>

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 JUILLET 1837.

Capital primitif de l'emprunt fr.	30,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1837	330,000	»
Restant du capital de l'emprunt fr.	<u>29,670,000</u>	»

La force de l'amortissement sera, pour 1838, du montant de la dotation annuelle de fr. 300,000, augmenté des intérêts des obligations amorties.

ÉTAT N° 3.

CAISSE DE RETRAITE. — EXERCICE 1838.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Retenues sur les traitemens	384,000 »
2° Part dans les amendes et confiscations en matière de douane	30,000 »
3° Contributions volontaires pour admission de services étrangers, etc.	30,000 »
TOTAL. fr.	<u>444,000 »</u>

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Pensions accordées jusqu'au 15 août 1837, déduction faite des extinctions connues	928,820 »
2° Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1838	20,000 »
	fr. 948,820 »
Extinctions présumées.	<u>35,000 »</u>
Reste. fr.	<u>913,820 »</u>

RÉCAPITULATION.

Dépenses fr.	913,820 »
Recettes	<u>444,000 »</u>
Insuffisance. fr.	<u>469,820 »</u>

ÉTAT N° 4.

ÉTAT de situation des Inscriptions au registre général des cautionnemens versés en numéraire, en vertu de l'arrêté du Gouvernement Provisoire, en date du 23 novembre 1830, pour servir à établir la somme nécessaire au paiement des intérêts pendant l'année 1838.

Les Inscriptions existantes au 1 ^{er} juin 1837, pour versemens faits pendant 1836 et les années antérieures, déduction faite des remboursemens effectués, s'élèvent à fr. 2,458,698 45 c ^s , intérêts à ¼ p. % fr.	98,347 93
Versemens présumés en 1837 et ceux déjà faits en 1836 et non encore inscrits, fr. 450,000, intérêts pour 1838 à 4. p. %	18,000 »
Versemens présumés en 1838, fr. 425,000, intérêts à payer à 2 p. %, l'un portant l'autre	8,500 »
Intérêts des versemens faits et à faire pour garantie de droits d'accises, douanes, etc.	15,000 »
Ensemble. fr.	139,847 93

L'augmentation de 30,000 francs au Budget des Dépenses de l'exercice 1838 n'est que fictive, attendu qu'une majoration de pareille somme sera portée au Budget des Voies et Moyens, à la rubrique : *Produits de l'emploi des fonds de cautionnemens et consignations.*

ÉTAT N° 5.

CONSIGNATIONS DONT LES FONDS SONT EN HOLLANDE.

ÉTAT GÉNÉRAL présentant les remboursements, paiemens d'intérêts et la situation, à l'expiration de chaque année, de la Caisse de Consignations (loi du 28 nivôse an XIII), période au 1^{er} octobre 1830.

ANNÉES.	REMBOURSEMENS en PRINCIPAL.	RESTANT A REMBOURSER à l'expiration de CHAQUE PÉRIODE.	INTÉRÊTS PAYÉS ANNUELLEMENT.	Observations.
1 ^{er} octobre 1830.	»	896,376 49	»	La différence de fr. 102 96 c ^s que présente le restant à rembourser au 1 ^{er} octobre 1830, avec celui qui figure à la situation donnée le 8 novembre 1836, provient d'une erreur d'addition reconnue dans ladite situation.
1830.	54,935 13	841,441 36	1,285 83	
1831.	244,127 27	597,314 09	15,524 47	
1832.	82,521 34	514,792 75	13,130 80	
1833.	118,361 84	396,430 91	37,479 52	
1834.	17,372 70	379,058 21	3,550 95	
1835.	7,473 44	371,584 77	1,787 12	
1836.	26,415 71	345,169 06	6,111 59	
19 août 1837.	21,892 70	323,276 36	7,876 75	
Totaux. .	573,100 13	»	86,747 03	

ÉTAT N° 6.

SITUATION au 1^{er} juillet 1837, des Consignations courantes, faites au Gouvernement Belge.

CONSERVATIONS des HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES du 1 ^{er} semestre de 1837.	RESTANT A REMBOURSER au 31 décembre 1836.	TOTAL.	REMBOURSEMENS en principal pendant le 1 ^{er} semestre de 1837.	RESTE A REMBOURSER au 30 juin 1837.	PAIEMENS d'intérêts pendant le 1 ^{er} semestre de 1837.
Anvers	55,599 16	90,076 32	145,675 48	6,489 28	139,186 20	681 38
Malines	13,170 50	29,947 49	43,118 08	25,455 12	17,662 96	313 73
Turnhout.	»	»	»	»	»	»
Bruxelles.	27,730 20	776,961 13	804,697 33	25,863 92	778,833 41	731 62
Louvain	6,000 »	23,544 95	29,544 95	1,177 15	28,367 80	38 74
Nivelles	»	3,676 61	3,676 61	»	3,676 61	»
Bruges.	455 83	2,190 »	2,555 83	»	2,555 83	»
Courtrai	350 »	496 22	846 22	»	846 22	»
Furnes.	23 74	2,677 63	2,701 37	»	2,701 37	»
Ypres	2,612 78	47,155 45	49,768 33	»	49,768 33	»
Gand	134,383 09	30,307 54	164,690 63	»	164,690 63	»
Audenaerde	»	24,340 72	24,340 72	»	24,340 72	»
Termonde	43,179 82	14,291 63	57,471 45	3,320 74	54,150 71	»
Mons	73,090 36	128,816 84	201,907 20	43,950 44	157,956 76	90 18
Charleroy.	68,928 73	15,063 85	83,992 58	»	83,992 58	»
Tournay	35,263 47	55,757 73	91,021 20	3,200 »	87,821 20	»
Liège	24,413 71	33,450 51	57,864 22	13,304 13	44,470 09	88 91
Huy	»	»	»	»	»	»
Verviers	8,813 56	1,273 43	10,086 99	3,000 »	7,086 99	»
Hasselt	»	»	»	»	»	»
Ruremonde	»	5,701 36	5,701 36	»	5,701 36	»
Tongres	119 95	13,898 41	14,018 36	»	14,018 36	»
Arlon	278 75	8,888 21	9,166 96	278 75	8,888 21	1 61
Dieckirch.	745 »	7,705 53	8,450 53	2,907 61	5,542 92	162 58
Marche	»	72,857 58	72,857 58	»	72,857 58	»
Neuf-Château	»	3,511 71	3,511 71	500 »	3,011 71	11 21
St-Hubert.	500 »	»	500 »	»	500 »	»
Namur.	881 77	9,462 70	10,344 47	7,987 50	2,356 97	523 76
Dinant.	»	8,484 87	8,484 87	2,469 78	6,015 09	1 08
TOTAUX.	496,548 51	1,410,448 52	1,906,995 03	139,994 42	1,767,000 61	2,644 80